



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Usine Luxfer

Question écrite n° 34189

Texte de la question

Mme Clémentine Autain appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la situation de l'usine Luxfer. Dans ce moment particulièrement dur de la crise sanitaire que l'on connaît depuis neuf mois, le Gouvernement se plaît à répéter qu'il a « appris de la première vague » et ne reproduira pas les mêmes erreurs. Mme la députée constate cependant que les salariés de l'usine Luxfer, seul fabricant européen de bouteilles en aluminium, continuent leur bataille contre le groupe propriétaire. Il convient de souligner encore une fois leur formidable travail puisqu'ils ont démarché eux-mêmes divers repreneurs et sont même allés jusqu'à proposer une reprise sous forme de Scop. À chaque proposition raisonnable de leur part, le propriétaire de l'usine a systématiquement opposé une fin de non-recevoir. L'absence de soutien de la part du ministère de l'économie est non seulement patente mais, au surplus, contradictoire avec le discours gouvernemental. Mme la députée demande donc à M. le ministre d'expliquer pourquoi les salariés ne sont, à ce jour, toujours pas accompagnés dans leurs projets de reprises. D'autre part, elle l'appelle à prendre la mesure de l'importance stratégique de cette entreprise dans la lutte contre la pandémie et à allouer tous les moyens nécessaires à la reprise de son activité. Elle lui demande ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le groupe britannique Luxfer a annoncé fin 2018 sa décision de fermer le site français et de délocaliser la production à Nottingham (Royaume-Uni) pour des raisons de compétitivité dans un marché surcapacitaire. Cela s'est traduit par l'arrêt de l'activité en juin 2019. Suite à la fermeture de Gerzat, les principaux donneurs d'ordres du secteur, en particulier Air Liquide et Linde, se sont organisés pour maintenir un approvisionnement normal en bouteilles pour oxygène à usage médical auprès d'autres fournisseurs. Contrairement à ce que le parlementaire affirme, et les anciens salariés du site pourront le confirmer, le soutien du Gouvernement et en particulier du ministère de l'économie, des finances et de la relance, est sans faille depuis le début. Les services de l'État sont ainsi en lien quasi-quotidien avec les différents porteurs de projet putatifs et les anciens représentants des salariés. Le ministère se heurte depuis fin 2018 à la volonté farouche du groupe Luxfer de ne pas voir émerger un nouveau concurrent sur le secteur de la production de bouteilles sur lequel ils sont d'ores et déjà en difficulté. Tous les moyens de pression réglementaires sont utilisés pour essayer de convaincre le groupe de céder ce site, qui reste néanmoins leur propriété. Sur l'aspect social, les services de l'État, notamment l'Unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Puy-de-Dôme suit au travers du comité de suivi du plan de sauvegarde de l'emploi les procédures appliquées et le respect de l'accord signé par Luxfer.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34189

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8296

Réponse publiée au JO le : [28 décembre 2021](#), page 9155